

AUTOROUTE EST-OUEST/DEVANT LE RETARD DANS L'APPROBATION DES PLANS DE L'OUVRAGE

Les Japonais sollicitent l'intervention de Ghoul

Le directeur général des travaux auprès du Consortium japonais pour l'autoroute algérienne (Cojaal), en charge du lot Est du grand projet de l'autoroute Est-Ouest, M.Ishida Minoru, a sollicité le ministre algérien des Travaux publics, M.Amar Ghoul en visite, hier dans les wilayas de Constantine et Mila, de veiller à accélérer la procédure d'approbation de la conception de l'ouvrage pour pouvoir lancer les travaux d'exécution. «Sans le visa du maître de l'ouvrage, nous ne pouvons pas travailler», a-t-il dit. M.Ghoul a également appris du représentant de son département à Constantine, M.Amar Rammèche, qu'il a été jugé utile d'opter pour une autre variante dans la réalisation du tronçon de l'autoroute dans cette wilaya et ce, conformément à ses instructions en matière d'optimisation des moyens et du temps.

Cette optique permettra,

selon le même responsable, de gagner beaucoup de temps sur le délai de 40 mois, estimé sur le planning prévisionnel élaboré par le Cojaal, et aussi de l'argent. Le nouveau tracé, qui ne pose pas de gros problèmes d'expropriation, selon les termes de M.Rammèche, verra la construction d'un seul tunnel au lieu de trois d'autant qu'il y aura moins de viaducs.

Le ministre, qui était satisfait de l'ajustement du planning prévisionnel et de la cadence des travaux réalisés jusqu'ici, a indiqué au représentant de l'Agence nationale des autoroutes (ANA) d'engager immédiatement les travaux de terrassement des 104 km du tronçon Constantine -Sétif étant donné que les études topographiques sont achevées à 100%.

Et de responsabiliser de l'importance des «passages agricoles», indisponibles, d'après M.Ghoul, pour faciliter la circulation



des agriculteurs sur leurs terres et ce, au long des sections autoroutières qui traversent des terres agricoles. Il a insisté sur le fait de ceinturer toute l'autoroute en arbres. «Il faut que cet ouvrage soit intégré dans son environnement.

Il faut élaborer un programme d'implantation d'arbres sur tout le lot Est, des limites de la wilaya de Bouira aux frontières de la Tunisie. Nous devons réaliser une autoroute verte», a-t-il appuyé.

Sur un autre chapitre, M.Ghoul expliquera que la location par le Cojaal du matériel des entreprises algériennes, publiques et privées, doit nécessairement profiter à ces derniers en matière de savoir-

faire, car la finalité la plus importante de ce grand projet, ajoute le ministre, est de former les ressources humaines de l'Algérie. «Elles ne doivent pas se contenter de l'argent généré par la location. Elles doivent imposer à ce consortium le recrutement d'un nombre de leurs ingénieurs, techniciens et chefs de chantiers en les intégrant par le biais de formation de courte durée. Nous devons former des cadres qui peuvent gérer des grands projets dans l'avenir», a-t-il plaidé. Dans le même contexte, il recommandera aux représentants de la partie algérienne dans la réalisation de l'autoroute, d'organiser des portes ouvertes à l'intention des jeunes de la région afin de

les informer des possibilités d'emploi dans ce grand chantier, les sensibiliser à profiter de l'expérience et maîtriser la technologie développée par le partenaire japonais.

«La convention signée avec le Cojaal prévoit le recrutement de 19 425 travailleurs algériens, tous paliers confondus, proportionnellement à l'évolution des travaux, soit 70% du nombre de postes d'emploi générés par ce projet. En principe, il ne restera aucun chômeur du domaine des travaux publics», précisera le ministre.

En ce qui concerne les aires annexes, le ministre a précisé que l'étude lancée à cet effet sera fin prête d'ici au mois de mai prochain au

plus tard et permettra ainsi de définir le positionnement des différentes stations-services. «Elles doivent correspondre à des espaces de loisirs et de détente pour les usagers. Toutes les commodités y afférentes doivent répondre aux normes internationales retenues à cet effet, pompes à essence, motels, restaurants, guichets de banque, pompiers, Gendarmerie nationale... le projet vise aussi à promouvoir le tourisme», a-t-il soutenu.

Il est à noter que M.Ghoul a inspecté lors de cette visite les travaux de réalisation de la base de vie du groupement Cojaal sise à proximité du siège de l'ENMTP de Aïn-Smara. Un plan de la base a été présenté au ministre qui s'est montré satisfait de la progression des travaux, faisant état d'une cité qui s'étendra sur une superficie globale d'environ 5 hectares et comptera des logements, bureaux et espaces verts en plus d'une salle de conférences, cantine, buvette et une laverie.

Rappelons que le lot Est s'étend sur 399 km et coûtera au Trésor public un montant plafonné à hauteur de 341 milliards de dinars pour un délai de réalisation de 40 mois à compter du 18 septembre 2006. Il sera réceptionné en décembre 2009.

Lyas Hallas

ENSEIGNANTS

GREVISTES DU LYCEE

EMIR-ABDELKADER

Verdict aujourd'hui après dépôt de plainte par l'Inspection académique

Aujourd'hui sera rendu au tribunal Abane-Ramdane par sa chambre d'administration des référés, à 11 heures, le verdict dans l'affaire des enseignants grévistes du lycée Emir-Abdelkader. L'Inspection académique d'Alger a déposé une plainte le 6 mars dernier en référé contre les 40 enseignants grévistes. Dans une déclaration transmise à notre rédaction, le collectif des enseignants grévistes de cet établissement estime : «L'assignation en référé des enseignants grévistes pour aujourd'hui (hier, ndr) par l'inspection académique d'Alger à la 10^e semaine après le déclenchement du conflit est la poursuite logique de l'opération de casse des grévistes».

Ce collectif note que cette action en justice intervient au moment où les enseignants du lycée Emir-Abdelkader ont déposé une plainte au pénal contre l'Inspection académique d'Alger auprès du tribunal de Bab-El-Oued pour «violation du droit de grève» et remplacement «illégal des enseignants grévistes par des casseurs de grève». «Cette assignation en référé n'est donc introduite que pour annuler la plainte déposée au pénal», est-il estimé.

Il n'omet pas de relever que le recours en référé étant une mesure d'urgence, elle n'intervient que «deux mois après la grève et au moment où les enseignants ont confirmé leur disponibilité à la médiation de Me Hocine Zahaoune, président de la Ligue de défense des droits de l'homme». Pour ce collectif d'enseignants qui réclament le départ de la directrice du lycée, il est clair que «cette nouvelle cabale judiciaire, qui dissimule les responsabilités du blocage du conflit, est une nouvelle réplique dans l'agression contre les grévistes». Et d'ajouter : «Derrière une procédure en référé qui réclame la reprise des cours, sous le sceau de l'urgence, l'Inspection académique d'Alger a éludé son implication dans le blocage des négociations et dans le prolongement de la durée de la grève.»

Le communiqué de presse rappelle que «cet épilogue à la grève aurait épargné aux élèves une si longue grève d'autant que ce chef d'établissement avait été affecté depuis octobre à l'académie d'Alger-centre.»

Les tenants de l'autoritarisme, dans leur requête d'urgence, se présentent comme des défenseurs de l'intérêt des élèves en décidant le recours aux moyens à même, selon eux, d'anéantir le mouvement gréviste.

Meriem Ouyahia

LE MINISTERE DE LA SANTE INTERCONNECTE

A TOUS LES CHU ET DSP

35 maladies transmissibles détectables

via l'Intranet

Il suffit d'une négligence de vingt-quatre heures pour qu'une maladie transmissible s'étende au milieu de la population. Combien étaient-elles les régions où persistaient les foyers de maladies en raison de l'hésitation des responsables de la santé au niveau local à faire communiquer l'information aux services de prévention ? Des polémiques ont même été déclenchées, à plusieurs reprises, concernant la confirmation d'une maladie jusqu'à ce que celle-ci devienne une épidémie. Pour pallier, à l'avenir, la propagation des maladies transmissibles, le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière (MSPRH) a décidé de placer des garde-fous.

Ça ne serait pas des gendarmes en tenue, mais simplement un réseau Intranet, appelé «Santé-Algérie». Grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (INTIC), le MSPRH pourra désormais contrôler l'évolution des maladies à travers l'ensemble des Centres hospitaliers universitaires (CHU). Le ministère de la Santé a signé, hier, avec le fournisseur public de l'internet Djawab, une convention pour l'installation d'un réseau d'interconnexion des structures

de la santé, à savoir les CHU, les DSP, les EHS et les écoles de formation paramédicale. Cette phase d'interconnexion est la deuxième du genre après une première phase qui a mis en réseau le MSPRH aux CHU et aux institutions avec lesquelles il travaille. Ainsi, la mise en réseau de tout ce monde de la santé a pour principal objectif de suivre la situation épidémiologique à travers l'ensemble du territoire national et aussi de prendre rapidement les mesures qui s'imposent. Ainsi, d'ici septembre 2007, 134 points de santé seront connectés à ce réseau.

Ce dernier diffusera toutes les informations concernant 35 maladies transmissibles. Chaque cas déclaré sera désormais transmis dans la base de données de ce réseau commun. L'information est tout de suite enregistrée et communiquée aux services de prévention et aussi au secteur sanitaire territorialement compétent.

Il est important de signaler que la déclaration obligatoire des maladies transmissibles est régie par arrêté ministériel. Les laboratoires de santé, les pharmacies, les praticiens publics et privés sont tous soumis au respect

de cet arrêté. Selon le ministre de la Santé, M. Amar Tou, qui a présidé la cérémonie de signature de la convention, «le traitement rapide de l'information médicale et notamment sur des maladies transmissibles, permettra d'avoir des données fiables et à temps sur toutes les maladies». En fait, le nouveau système d'interconnexion mettra fin aux mensonges de certains responsables sanitaires qui nient l'apparition sur leur territoire d'une maladie transmissible. Car celle-ci se vérifie chez le pharmacien et au laboratoire.

Ce système se généralisera au fur et à mesure d'ici l'année prochaine aux autres maladies non transmissibles, jusqu'à la maîtrise totale de la gestion des fichiers de maladies, à travers tout le territoire national. Il faut préciser toutefois que derrière chaque machine, il y a un être humain.

La répression de l'information peut ainsi intervenir avant de l'enregistrer sur la base de données. La gestion des ressources humaines et la formation des fonctionnaires de la santé à la déontologie médicale pourraient servir également à la visibilité de ce système de haute technologie.

Rosa Mansouri